

## DELIBERATION N° 430

### SIAH du Sud Charente, bassins Tude et Dronne

---

#### Comité syndical du 04 décembre 2013

L'an deux mille treize, le quatre décembre à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de CHALAIS, sous la présidence de M. Joël BONIFACE.

#### Étaient présents :

M. Pas de représentants présents AIGNES ET PUYPEROUX  
M. Charles AUDOIN AUBETERRE sur DRONNE  
M. Michel MAZURIE BARDENAC  
M. Régis CHALARD BAZAC  
M. Joël JARNY BELLON  
M. Stéphane BEGUERIE – Jean Claude FAURE BONNES  
M. Yves DUPUY BORS DE MONTMOREAU  
M. Serge PITAUD BRIE / CHALAIS  
M. Pas de représentants présents BROSSAC  
M. Joël MOTY CHALAIS  
M. Pas de représentants présents CHATIGNAC  
M. Lysiane BOUGON-CELERIER – Francis BROUANT CHAVENAT  
M. Pas de représentants présents COURGEAC  
M. Pas de représentants présents COURLAC  
M. André THOMAS CURAC  
M. Pas de représentants présents JUIGNAC  
M. Cyril BRARD – Bernard CHAUVIT LAPARDE  
M. Laurent ESCLASSE Les ESSARDS  
M. Pas de représentants présents MEDILLAC  
M. Pas de représentants présents MONTBOYER  
M. Alain DESERT – Jérôme DESERT MONTIGNAC le COQ  
M. Bernard HERBRETEAU MONTMOREAU-ST-CYBARD  
M. Régis STEFANIAK – Jean Claude LACROIX NABINAUD  
M. Serge LAURENT ORIVAL  
M. Pas de représentants présents PILLAC  
M. Joël BONIFACE RIOUX-MARTIN  
M. Pas de représentants présents ROUFFIAC  
M. Michel PAUL-HAZARD St AMANT DE MONTMOREAU  
M. Pas de représentants présents St AVIT  
M. Pas de représentants présents St EUTROPE  
M. Pas de représentants présents St LAURENT DE BELZAGOT  
M. Pas de représentants présents St MARTIAL DE MONTMOREAU  
M. Thierry JAUVIN St QUENTIN DE CHALAIS  
M. William RICHARD St ROMAIN  
M. Jean Philippe FAUVEL St SEVERIN  
M. Jean Claude LAFAYE YVIERS  
Invité : Mr Daniel LAROCHE, Président de la AAPPMA du bassin de la Tude

Date de la convocation : 13 novembre 2013 - Quorum : 19

Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 18

Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 9

Nbre de votants : 22

#### Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien territorial en charge de la mission de technicien de rivière
- M. STEFANINI Emmanuel, adjoint technique territorial en charge de la gestion des ouvrages et d'interventions liées au cours d'eau.
- Mme. NADAUD Géraldine, adjointe administrative territoriale en charge du secrétariat et du site internet.
- M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique territorial en charge de la gestion des ouvrages, d'interventions liées au cours d'eau, ainsi que du secrétariat et du site internet, depuis le 01/10/2013.

**OBJET : Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne Charentaise par le technicien médiateur de rivière pour la neuvième tranche du programme pluriannuel de restauration de la Tude et de ses affluents (année 2014) et poste d'adjoint technique territorial.**

**EXPOSE :**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le programme décennal de travaux de restauration de la Tude et de ses affluents qui est en cours actuellement, est géré techniquement, administrativement et financièrement par le technicien de rivière (Technicien territorial).

Suite à la modification statutaire intégrant 10 nouvelles communes (SIAH du SUD CHARENTE) au début de l'année 2012, la charge de travail a été augmentée.

Pour faire face à cette évolution et à ses conséquences en terme de charge de travail et vu l'augmentation de la partie administrative pour le technicien de rivière, il a été ouvert un poste d'adjoint administratif territorial (5 h par semaine : 0,15 ETP) qui viendra s'ajouter au poste d'adjoint technique territorial déjà présent (17 h 30 par semaine : 0,5 ETP).

Pour 2014, un nouvel adjoint technique territorial remplacera l'adjoint administratif et l'adjoint technique dont les contrats prennent fin au 31 décembre 2013. Son temps de travail sera de 0,7 ETP réparti sur l'ensemble de l'année.

Pour 2014, le technicien de rivière continuera ses missions de gestion technique, administrative et financière de la collectivité.

L'adjoint technique territorial viendra en appui du technicien de rivière et continuera les missions exercées en 2013 par les deux agents qu'il remplace : gestion de l'eau et des ouvrages, encadrement de personnel, réalisations de chantiers, appui au technicien de rivière pour la partie administrative et sera en charge du suivi du site internet de la collectivité.

**Coût des postes :**

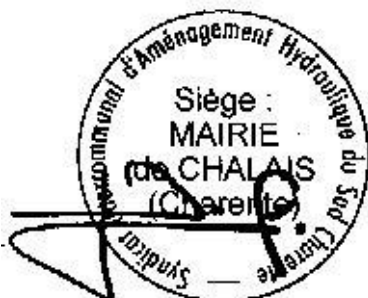
- **Pour le technicien de rivière** : 1 ETP : le salaire et les charges, les astreintes, le véhicule et son entretien, les besoins en équipements légers, le matériel de bureau, les frais de déplacements, frais de repas, frais divers, location de locaux.  
Le coût global du fonctionnement et de l'investissement est estimé à 50 600 € plus 4 950,40 € d'amortissement de véhicule.
- **Pour l'adjoint technique territorial** : 0,7 ETP : le salaire et les charges, les astreintes, les besoins en équipements légers, les frais de déplacements, frais de repas.  
Le coût global du fonctionnement et de l'investissement est estimé à 25 350 €.

Monsieur le Président termine en précisant que ces dépenses feront l'objet d'une demande de subventions auprès de nos partenaires financiers.

**RESOLUTION :**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- De prendre en compte l'ensemble des dépenses liées au poste du technicien de rivière et d'adjoint technique pour 2014 pour un montant total de 80 900,40 €,
- D'inscrire au budget primitif de l'année 2014 l'ensemble des dépenses afférentes aux postes,
- De solliciter des subventions auprès des divers partenaires financiers : Europe, Conseil Régional Poitou-Charentes, Conseil Général de la Charente, Agence de l'eau Adour Garonne,
- De donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

J. BONIFACE